



# RÉUSSIR SON ALTERNANCE !

*Les choses que tu dois savoir...*



# SI TU AS CE LIVRET C'EST QUE TU SOUHAITES SUIVRE TA FORMATION CHEZ Formapassion

Tu as fait le bon choix !

# BIENVENUE !



# Voici des informations importantes pour réussir ton alternance :



## C'est quoi l'alternance ?

Une formation par alternance est une formation qui alterne des périodes en entreprise et des périodes en formation.

Le rythme est variable (2j/3j - 1j/4j - 1 semaine/3 semaines.....), en fonction des secteurs d'activités.

L'alternance est le plus souvent liée à un contrat de travail :

Elle permet de signer un contrat de travail , d'avoir un salaire, de développer une expérience professionnelle, d'être formé (e) et préparé(e) pour réussir les épreuves d'examen du diplôme, de la certification préparée.

Il existe 2 principaux types de contrats en alternance :

👉 Le contrat d'apprentissage ( pour les personnes de 16 à 29 ans révolus, qui poursuivent leur formation initiale et qui visent une formation diplômante permettant d'obtenir un diplôme d'État ou un titre reconnu. )

👉 Le contrat de professionnalisation (pour les personnes de 16 à 25 ans en reprise d'études, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ayant pour objectif une formation qualifiante aboutissant à l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue au RNCP.)

Ton contrat sera un contrat à temps plein (le temps passé en formation fait partie de ton temps de travail).

Ta rémunération en contrat d'alternance est calculée en fonction de ton âge et de ta formation :  
(source service public.fr)

### Contrat d'apprentissage

| Âge de l'apprenti | 1ère année (en brut) | 2ème année (en brut) | 3ème année (en brut) |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Moins de 18 ans   | 492,22 € (27%)       | 710,98 € (39%)       | 1 002,67 € (55%)     |
| 18 à 20 ans       | 783,90 € (43%)       | 929,75 € (51%)       | 1 221,43 € (67%)     |
| 21 à 25 ans       | 966,21 € (53%)*      | 1 112,05 € (61%)*    | 1 421,96 € (78%)*    |
| 26 ans et plus    | 1 823,03 € (100%)*   | 1 823,03 € (100%)*   | 1 823,03 € (100%)*   |

\* Ou le salaire minimum conventionnel (SMC) s'il est plus favorable.

Le salaire en apprentissage est exonéré de charges sociales (part salariale) dans la limite de 79 % du SMIC. Par conséquent, le salaire net est souvent quasiment identique au salaire brut pour la majorité des tranches.

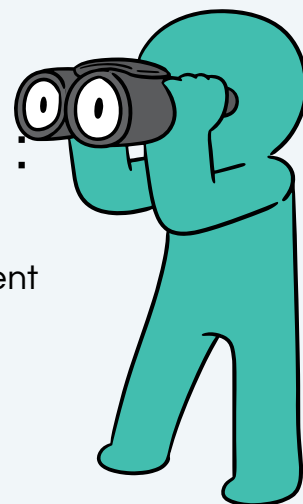
### Contrat de professionnalisation

| Âge du bénéficiaire | Niveau < Bac Pro        | Niveau ≥ Bac Pro        |
|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Moins de 21 ans     | 1 002,67 € (55% SMIC)   | 1 184,97 € (65% SMIC)   |
| 21 à 25 ans         | 1 276,12 € (70% SMIC)   | 1 458,42 € (80% SMIC)   |
| 26 ans et plus      | 1 823,03 € (100% SMIC)* | 1 823,03 € (100% SMIC)* |

\* Pour les 26 ans et plus, la rémunération ne peut être inférieure ni au SMIC, ni à 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective de l'entreprise.

Contrairement à l'apprentissage, le salaire brut en contrat de pro est soumis aux cotisations sociales classiques (comme un salarié standard). Le salaire net sera donc inférieur d'environ 20 à 22 % au montant brut indiqué.

# Zoom sur les engagements contractuels :



La signature d'un contrat de travail avec une entreprise est un engagement qui donne des droits et des devoirs à chaque signataire.

Voici à quoi tu t'engages :

- travailler pour ton employeur, et notamment, effectuer les travaux prévus à la progression de formation,
- respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise et de ton CFA Formapassion (respect du règlement intérieur, des horaires, des locaux, de la tenue, des équipements et du matériel mis à sa disposition, des consignes de santé, d'hygiène et de sécurité),
- respecter les salarié-e-s de l'entreprise, de Formapassion,
- avoir une tenue correcte, un langage approprié,
- respecter les horaires (en entreprise et au CFA), être ponctuelle et prévenir immédiatement en cas de retard,
- être assidu-e en formation et en entreprise; signaler toute absence et la justifier (arrêt maladie ou convocation officielle),
- suivre les enseignements et activités pédagogiques de Formapassion,
- signaler à ton ou ta maître d'apprentissage et à ton ou ta responsable pédagogique toute information et/ou difficulté pouvant avoir une incidence sur le déroulement et/ou le contenu de la période en entreprise et/ou en formation,
- rendre compte à ton entreprise et/ou maître d'apprentissage de tes activités en formation,
- tenir à jour ton livret d'accompagnement,
- signaler toute difficulté ou tout comportement inapproprié à ton égard, en particulier lié à l'égalité entre les femmes et les hommes, le harcèlement sexuel, le handicap, la mixité et la diversité,
- te présenter aux épreuves d'examen.



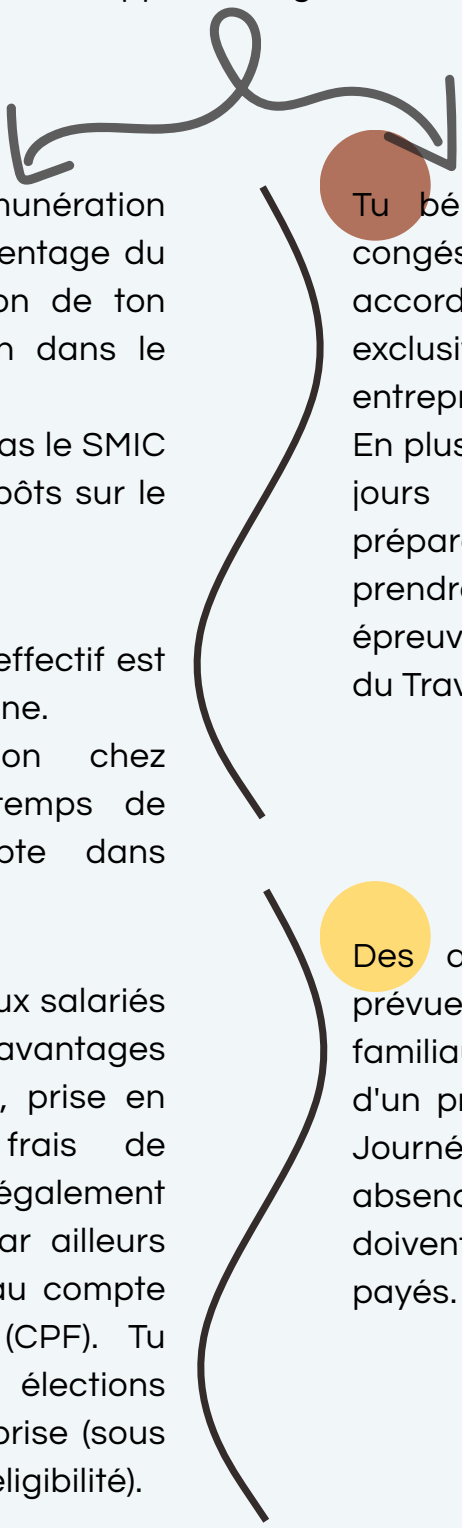
# Tu as des devoirs et aussi des droits !

## Voici tes droits :



La signature d'un contrat en alternance fait de toi un-e salarié-e à part entière qui bénéficie des mêmes droits et devoirs que les salarié-e-s de l'entreprise .

Et plus précisément en contrat d'apprentissage :



Tu perçois une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de ton âge, et de ta progression dans le cycle de la formation.

Si ton salaire ne dépasse pas le SMIC annuel, il est exonéré d'impôts sur le revenu.

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

Le temps de formation chez Formapassion EST du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

Les avantages accordés aux salariés (tickets restaurant, avantages sociaux du CSE, mutuelle, prise en charge partielle des frais de transport...) te sont également accordés, tu bénéficies par ailleurs de droits à la retraite et au compte personnel de formation (CPF). Tu peux participer aux élections professionnelles de l'entreprise (sous conditions d'électorat et d'éligibilité).

Tu bénéficies de 5 semaines de congés payés par an que tu poses en accord avec ton employeur et exclusivement sur des périodes en entreprise.

En plus de ces congés, tu as droit à 5 jours de congé révision pour la préparation de tes examens, à prendre dans le mois qui précède les épreuves (article L6222- 35 du Code du Travail). cf nous contacter.

Des autorisations d'absence sont prévues pour des événements familiaux (mariage, naissance, décès d'un proche) ou pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Ces absences sont rémunérées et ne doivent pas être déduites des congés payés.

# Tu as des devoirs et aussi des droits !

## Voici tes droits :

Tu bénéficies d'une couverture sociale (régime de protection sociale dont dépend l'employeur) et d'un examen médical dans les deux mois qui suivent l'embauche. Tu es affilié au régime général de la Sécurité sociale pour la maladie, la maternité et l'invalidité. En cas d'arrêt maladie, tu perçois des indemnités journalières selon les mêmes conditions que les autres salariés .  
(attention aux jours de carences !)



La protection en matière d'accident du travail est particulièrement importante pour les apprenti-e-s. Tu es couvert-e non seulement pendant ton temps de présence en entreprise, mais aussi lors des périodes de formation chez nous et sur le trajet entre ton domicile et ton lieu de travail ou de formation. En cas d'accident, l'employeur doit effectuer la déclaration auprès de la caisse primaire d'assurance maladie dans les 48 heures.

Si tu poursuis ton activité dans l'entreprise à l'issue du contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou CTT), ton ancienneté est reconnue.



En cas de litige avec ton employeur ou si tu as une réclamation qui porte sur le contrat d'apprentissage (temps de travail, congés, résiliation...), tu nous préviens et peux te tourner vers le médiateur de l'apprentissage.

# Tes droits en formation :

## **Droit à un accompagnement pédagogique personnalisé**

Tu as droit à un accompagnement personnalisé tout au long de ta formation. Cet accompagnement est assuré à la fois par le/la maître d'apprentissage en entreprise et par un·e tuteur·rice pédagogique au sein de Formapassion. Ces référents sont chargés de suivre ta progression, de t'aider à surmonter d'éventuelles difficultés et de faciliter l'articulation entre les enseignements théoriques et la pratique professionnelle.



## **Un accompagnement social de la part de ton CFA**

Le CFA ayant pour obligation de favoriser la mobilité, la diversité et la mixité dans l'apprentissage, s'engage à proposer un accompagnement social. N'hésite pas à nous solliciter si tu es perdu·e dans les démarches.

## **Évaluation continue des compétences acquises**

L'évaluation de tes compétences se fait de manière continue, à la fois en entreprise et chez Formapassion. Cela te permet de suivre ta progression et d'identifier d'éventuels points d'amélioration. Elle s'appuie généralement sur des outils comme le livret d'accompagnement, qui permet de formaliser les objectifs de formation et de consigner les acquisitions.



## **Poursuivre ta formation suite à la rupture de ton contrat**

Etre accompagné.e par Formapassion dans la recherche d'un nouvel employeur. Tu bénéficieras alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunérée.

## **Remise en mains propres du diplôme**



## **Principe de gratuité de la formation en apprentissage**

# Les engagements de l'entreprise et les nôtres :



L'entreprise s'engage à ...

- T'assurer une FORMATION MÉTHODIQUE et COMPLÉTÉE dans le métier prévu au contrat sous la responsabilité du/de la maître d'apprentissage.
- Proposer un accompagnement régulier et personnalisé.
- T'employer conformément à la législation en vigueur (sauf dérogations accordées dans certains cas par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, l'apprenti-e de moins de 18 ans ne peut travailler plus de 7 heures par jour et 35 heures par semaine).
- Organiser une visite d'information et de prévention ou un examen d'embauche.
- Mettre à disposition les EPI ainsi que les équipements de travail nécessaires et appropriés au travail réalisé.
- Etre vigilant.e aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, le harcèlement sexuel, la mixité et la diversité.
- Te verser un salaire, y compris pour le temps passé en formation chez Formapassion.
- Te permettre de participer à l'ensemble des enseignements et activités proposées au CFA.
- Veiller à ce que tu t'inscrives et te présentes à l'examen prévu.
- Nous signaler toute difficulté dans ton accompagnement et/ou dans la réalisation des missions.
- Veiller à ce que tu tiennes à jour les pages du livret d'accompagnement concernant le travail en entreprise et y porter les appréciations.

Formapassion est tenu de...

- Assurer aux apprenti-e-s un ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL, TECHNIQUE, THÉORIQUE et PRATIQUE couvrant le référentiel de la certification, du diplôme préparé.
- Arrêter d'un commun accord avec les entreprises et dans le cadre des programmes définis sur le plan national, les progressions de formation en entreprise.
- Désigner pour chaque apprenti-e, un.e formateur.rice chargée d'assurer la LIAISON avec le/la tuteur.rice en entreprise.
- Organiser des rencontres avec les tuteur.rice-s en entreprise.
- Diffuser aux entreprises tous documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique.
- Fournir, sur le livret d'accompagnement, tous renseignements permettant à l'entreprise et aux représentants légaux de suivre l'assiduité, le travail et les résultats des apprenti-e-s.
- Veiller à ce que les apprenti-e-s soient inscrit.e.s en temps voulu à l'examen prévu en fin de contrat.
- Etre vigilant aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, le harcèlement sexuel, la mixité et la diversité en particulier dans un contexte professionnel.



# Les aides possibles



Consulte le site de l'ANAF et Aide-sociale.fr  
Le statut d'apprenti(e) donne droit à des aides qui sont recensées intégralement sur le site  
<https://mes-aides.1jeune1solution.beta.gouv.fr/>.

**Évaluez vos droits à 1029 aides en quelques clics.**

Découvrez toutes les aides financières auxquelles vous avez droit en matière de logement, transport, santé, formation, emploi, culture, sport et alimentation.

Avant de commencer la simulation, pensez à vous munir de vos ressources et/ou de celles de vos parents si vous êtes encore à leur charge.

[Je commence ma simulation](#)

[Accéder à la liste des aides](#) →



La carte d'étudiant des métiers, ouvre droit à des réductions (restaurant universitaire, cinéma, transports, musée...).

La Mission Locale peut avoir des aides complémentaires dans le cadre du Fonds d'Aides aux Jeunes (cf code du travail numérique; cf le portail de l'alternance du Ministère du travail ).

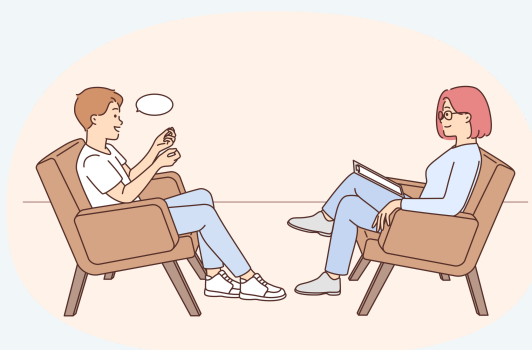


Logement, garant, caution...

Tu peux bénéficier de différents dispositifs d'aide au logement. Des simulations sont possibles sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) pour l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

Selon ta situation et pour en savoir plus : [www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr) ; [Garantie Visale®](#) ; [Loca-Pass®](#) ; [Mobili-Jeune®](#) Prime d'activité (CAF) (après 3 mois d'activité demande à renouveler tous les 3 mois).

6 séances gratuites avec un psychologue (Santé Psy Étudiant).



# Quand peux-tu démarrer la formation, signer ton contrat ?



Début de contrat : le contrat peut débuter en entreprise, au maximum 3 mois avant la date de début des enseignements au CFA.



2 mois en contrat de professionnalisation

Fin de contrat : le contrat doit couvrir l'ensemble du cycle de formation, épreuves de certification incluses, sans excéder toutefois 2 mois après la fin de ces épreuves.

## Le démarrage en entreprise :

Tu as une période d'essai de 45 jours de présence effective en entreprise pour s'assurer que l'engagement mutuel (entreprise et toi) est satisfaisant; 1 mois en contrat de professionnalisation.

Et si ça ne fonctionne pas en entreprise ?  
Le contrat peut être rompu soit :

Pendant la période d'essai : à tout moment par l'employeur ou par toi (toujours nous alerter avant pour que nous puissions faire une régulation avec ton maître d'apprentissage).

Après la période d'essai : le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :

- d'un commun accord avec l'employeur,
- par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure et exclusion définitive du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel.

En plus si tu es en apprentissage :

- par ta décision, tu dois alors nous en informer et saisir le médiateur qui a pour mission d'intervenir pour essayer de résoudre les conflits entre l'employeur et apprenti (<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F31633>),
- après l'obtention de ton diplôme à condition d'en informer par écrit ton employeur 1 mois à l'avance.

Peux tu rester en formation après une rupture de contrat ?

En contrat d'apprentissage : suite à la rupture de ton contrat, tu pourras poursuivre ta formation pendant 6 mois et être accompagné.e par Formapassion dans la recherche d'un nouvel employeur. Tu bénéficieras alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.e.



Nous contacter si tu es en contrat de professionnalisation !



# Tes interlocuteurs privilégiés



Maria (Directrice d'exploitation associée -  
Responsable qualité et RSE)

[mariareisriocreux@formapassion.eu](mailto:mariareisriocreux@formapassion.eu)  
07 69 25 34 20

Chloé (Référente de formation)

[chloetissot@formapassion.eu](mailto:chloetissot@formapassion.eu)  
06 51 22 07 21

Florian (Formateur - Chargé de  
développement)

[florianfourtier@formapassion.eu](mailto:florianfourtier@formapassion.eu)  
07 82 14 47 61

Noémie (Assistante administrative de  
gestion)

[noemie.homlahad@formapassion.eu](mailto:noemie.homlahad@formapassion.eu)

Félix (Directeur d'exploitation associé -  
Référent handicap)

[felixfantauzzi@formapassion.eu](mailto:felixfantauzzi@formapassion.eu)  
06 86 28 05 97



En cas d'handicap avec besoin  
d'aménagement ou d'aide,  
n'hésite pas à contacter notre  
référent, Félix !